

Enfants à la rue : le tour de France de la honte

Cinq grandes villes ont attaqué l'État en justice en 2024

Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Rennes et Grenoble dénoncent les défaillances de l'État en matière d'hébergement d'urgence. Elles veulent obtenir le remboursement des sommes qu'elles ont dépensées pour pallier ces carences et obliger l'État à agir.

Cette fois, elles passent à l'attaque. Cinq grandes villes de gauche – Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Rennes et Grenoble – ont décidé de poursuivre l'État en justice pour dénoncer son incapacité à assurer l'hébergement d'urgence des personnes sans abri. Via ces recours contentieux, qui ont commencé à être déposés le 9 février devant les tribunaux administratifs de chaque commune, il s'agit à la fois de pousser l'État à agir et de lui demander le remboursement des sommes engagées pour pallier ses insuffisances sur des compétences qui sont de son ressort.

« Cela fait maintenant deux ans que nous multiplions les alertes auprès du gouvernement et du président de la République lui-même pour réformer ce système de l'hébergement d'urgence (...) qui est aujourd'hui inadapté, insuffisant, inefficace, et surtout absolument indigne, a expliqué jeudi 15 février, lors d'une conférence de presse, Jeanne Barseghian, la maire écologiste de Strasbourg. Et le pire, c'est que la situation ne cesse de se dégrader. »

« Aujourd'hui, si vous êtes un homme isolé, vous avez zéro chance que le 115 vous donne une place, pareil si vous êtes une famille rom, ou si vous n'avez pas

d'enfant en bas âge », précise Éric Piolle, le maire de Grenoble. Se met en place une hiérarchisation de la misère qui est insupportable. »

Face au manque criant de places, de nombreuses municipalités ont mis en œuvre des dispositifs municipaux. « En 2014, quand nous avons été élus, nous nous sommes engagés à ce qu'aucun enfant ne dorme dans les rues de la ville, raconte Nathalie Appéré, la maire socialiste de Rennes. C'est ce qui nous a amenés à constituer des capacités propres. Aujourd'hui nous en sommes à entre 800 et 900 places gérées par la ville. Ça représente en dépenses directes à peu près 3 millions d'euros assumés par la ville et la métropole, sur une compétence qui est celle de l'État. Pour autant, nous n'y arrivons pas. Au moment où je vous parle, 28 enfants dorment dans un campement et 20 enfants ont été mis à l'abri dans des écoles. » D'après des chiffres associatifs, près de 3 000 enfants seraient à la rue dans toute la France.

Le constat est le même à Lyon, où le maire écologiste Grégory Doucet a calculé que « depuis le début de l'année 2022 et jusqu'en septembre 2023, nous avons dépensé 300 000 € et le compte n'y est

toujours pas car je viens d'ouvrir un gymnase pour accueillir 140 mineurs qui vivaient dans des tentes ».

« Au-delà des 600 places d'hébergement pérenne que nous gérons, nous avons ouvert un gymnase pendant sept mois », détaille à son tour Jeanne Barseghian, la maire de Strasbourg, qui fait état d'une dépense de 917 807€ ».

Dans leurs recours contentieux, les mairies demandent donc à être remboursées de ces sommes. « La demande de remboursement est symbolique, détaille Sandrine Runel, l'adjointe à la solidarité de la mairie de Lyon. Notre idée, c'est d'obtenir que l'État prenne enfin le problème à bras-le-corps. On met en avant sa carence avec le corollaire d'obtenir de la justice une injonction à agir et à créer des places. »

L'action en justice peut-elle aboutir ? « C'est l'État qui a la charge d'assurer cette compétence, même si le département est susceptible d'intervenir en ce qui concerne les mineurs placés, les jeunes majeurs de moins de 21 ans, les femmes enceintes et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans », rappelle Juliette Vielh, avocate en droit public au cabinet Goutal, Alibert & associés. « Depuis un

arrêt du Conseil d'État de 2016, le département a une compétence supplétive pour les enfants au sens large, ce qui lui impose d'agir quand il y a carence de l'État sur ces publics », reprend l'avocate. Quitte à se retourner ensuite contre l'État. En décembre 2022, le Conseil d'État a ainsi condamné l'État à indemniser le Puy-de-Dôme pour ce motif.

« La commune, elle, n'a pas de compétence obligatoire en matière d'héberge-

ment d'urgence », poursuit Juliette Vielh. Alors peut-elle demander à se faire rembourser ? « Pour moi, c'est assez incertain, répond Juliette Vielh. En revanche, il est arrivé que l'État soit condamné à des injonctions de faire. »

Parallèlement à cette démarche contentieuse, 15 autres maires de gauche, dont les édiles de Paris, Tours, Poitiers, Nantes ou encore Nancy, se sont joints aux cinq qui attaquent l'État, pour écrire le 15 fé-

vrier à Emmanuel Macron et lui demander de « construire ensemble des solutions pérennes à travers une véritable politique d'accès au logement ». Ils lui demandent aussi de confirmer l'enveloppe de 120 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence annoncée par l'ancien ministre du logement Patrice Vergriete, avant le remaniement du gouvernement.

La Croix - 16 février 2024

Baromètre 2024 des enfants à la rue : 2 043 enfants sans solution d'hébergement la veille de la rentrée scolaire, 3000 aujourd'hui

Nous constatons, cette année encore, une hausse du nombre d'enfants laissés pour compte à quelques jours de la rentrée. Les gouvernements successifs ont opté pour des politiques de court terme, loin d'œuvrer en faveur de réponses structurelles et ambitieuses. Pire, des orientations délétères ont vu le jour ces dernières années : loi dite « anti-squat », détricotage de la loi SRU, baisse des APL, etc.

Face à une crise du logement et de l'hébergement qui perdure, nous constatons un abandon de tous les principes fondamentaux et juridiques de l'accueil, qui ne permettent même plus de protéger des femmes enceintes et des enfants de moins de trois ans. « Vous avez plus de 2 000 enfants dans les rues de ce pays. Il y a eu un engagement pris par le gouvernement en 2022 à les sortir de cette im-

passé, que nous attendons toujours. Nous demandons que ces enfants et ces familles soient sortis immédiatement de cette situation indigne », appelle Pascal Brice, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

Les enfants, oubliés lors de la campagne des législatives, doivent dès à présent être au cœur des priorités du nouveau gouvernement et des parlementaires. L'UNICEF France et la FAS appellent en ce sens à une augmentation immédiate des places d'hébergement, promise depuis janvier 2024, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement, conformément aux principes du Logement d'Abord. La vision court-termiste et les promesses sans lendemain doivent laisser place à des politiques ambitieuses pour un accès au logement durable.

« Cette augmentation incessante du nombre d'enfants sans abri est une tragédie. Pour la sixième fois, notre baromètre révèle une dégradation constante de la situation, en violation flagrante des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, que la France a ratifiée », s'indigne Adeline Hazan, présidente de l'UNICEF France.

Ces solutions concrètes doivent être mise en œuvre sans délai pour garantir à tous les enfants un logement ou un hébergement digne, adapté à leurs besoins et conforme à leur intérêt supérieur. La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, nous y engage collectivement, mais c'est avant tout notre humanité qui nous y oblige.

Fédération des acteurs de la solidarité
octobre 2024

À Tours aussi, l'indignation grandit

Comme dans toute la France depuis le début de 2024, les refus d'hébergement par le 115 laissent à la rue des dizaines d'enfants mineurs, accompagnés ou non par leur famille. La maltraitance institutionnalisée de la Préfecture d'Indre-et-Loire à l'encontre des étrangers, renforcée par la circulaire Retailleau diffusée aux préfets le 23 janvier dernier, révolte la population qui a soutenu massivement les occupations de locaux publics et les manifestations organisées par le collectif Pas d'Enfant à la Rue et le réseau Accueil Sans Frontière en Touraine.

Occupations de locaux publics pour loger les familles à la rue

Le mardi 2 avril 2024 au soir, le collectif Pas d'Enfants à la Rue organisait une occupation du dojo du Palais des Sports de Tours afin de loger des familles sans abri. Elles étaient 12 au total, comprenant 16

adultes et 27 enfants.

Le mercredi 25 septembre 2024, ce même collectif occupait les locaux de la métropole de Tours où certains de ses membres ont passé la nuit en compagnie de familles sans abri pour lesquelles des solutions d'hébergement prérennes

étaient demandées. Alors même que Frédéric Augis affirmait que Tours Métropole, dont il est le président, n'était pas compétente sur cette question, Entraide et solidarités constatait que, le lendemain de l'occupation, 113 demandes d'hébergement d'urgence n'avaient pas été

pourvues dont 37 pour des enfants.

Le mardi 1^{er} octobre 2024, le collectif décidait d'investir l'hôtel Hilton Garden Inn de Tours, afin de mettre à l'abri une trentaine de personnes, hommes, femmes et enfants. Une décision qui faisait suite à un refus des services de l'État d'héberger celles-ci.

Le vendredi 18 octobre 2024, à la suite de l'intervention du collectif Pas d'Enfants à la Rue, la Municipalité ouvrait les portes du gymnase Jules Ferry de Tours pour y accueillir 40 personnes sans domicile, parmi lesquelles un bébé d'un an.

Réquisition de logements vides

Le samedi 11 novembre 2024, à l'appel de plusieurs associations tourangelles dont Utopia 56, la Table de Jeanne Marie, le collectif Pas d'Enfant à la Rue, des centaines de personnes s'étaient donné rendez-vous place Jean Jaurès pour demander une meilleure prise en charge des sans-abris et l'ouverture de plus d'hébergements d'urgence mais aussi une meilleure régularisation. Les manifestants demandaient également la réquisition de logements vides à Tours, afin

qu'y soient loger les personnes sans-abri. Dans le cortège, le député Charles Fournier manifestait aux côtés des associations et, après avoir ouvert sa permanence à des sans-abris la semaine précédente, appelait l'État à revoir sa copie : « Il faut que l'État débloque des fonds pour ensuite réquisitionner s'il le faut des bâtiments. » Alors que le froid commençait à se faire sentir, il appelait par ailleurs à revoir les critères du Plan Grand froid qui permet d'ouvrir des gymnases en urgence les nuits où les températures sont particulièrement basses.

Du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025, le plan hivernal d'hébergement d'urgence est activé. Un centre d'accueil a ainsi été aménagé dès le 5 novembre dans les locaux du Centre technique régional omnisports (CTRO) du TFC Tours, pour héberger des femmes seules et des familles avec enfant. Il dispose de 150 lits répartis à raison de 2 à 3 par chambres, ainsi que d'un service de restauration de 90 couverts. S'il a permis au dispositif hivernal d'héberger presque toutes les familles la nuit, jusqu'à fin janvier, il en restait toujours chaque jour 3 ou 4 à la

charge des associations.

Le mardi 4 février 2025, le collectif Pas d'Enfants à la Rue, soutenu par une dizaine de militants d'Accueil Sans Frontière en Touraine, est venu frapper à la porte du CTRO pour mettre à l'abri des personnes sans logement dont une dizaine a finalement pu dormir dans le réfectoire du bâtiment. Mais le 12 février suivant, le CTRO affichant complet, la Municipalité a dû se résoudre à annoncer qu'il n'était plus possible d'accueillir dans des conditions satisfaisantes et sécurisées un plus grand nombre de personnes.

Que fera le nouveau préfet ?

Le nouveau préfet d'Indre-et-Loire, Thomas Campeaux, a pris ses fonctions le lundi 25 novembre 2024. Que va-t-il pouvoir et vouloir faire sur le dossier sensible de l'hébergement d'urgence ? Pour l'heure, les associations réunies au sein de la Coordination Migrants, qui ont sollicité des entrevues avec le préfet auquel elles ont soumis 12 questions détaillées, ne peuvent que rester sur la réserve car rien de nouveau ne leur a vraiment été proposé.

À Rennes, des enfants sans toit restent dormir à l'école

2 043. C'est le nombre d'enfants qui dormaient dans la rue en France après demande au 115, en août 2024. Face au manque de places en hébergement d'urgence, un collectif rennais réquisitionne des écoles pour mettre à l'abri des familles sans toit. Une solution, tolérée par la municipalité, qui illustre les carences de l'État.

C'est un samedi pluvieux comme Rennes en a l'habitude. L'école publique – anonyme pour des raisons de sécurité – est vide, à l'exception de la salle des professeurs. C'est dans ce bâtiment que Natia et Davit, un jeune couple géorgien, et leur fille, Mzia, dorment depuis deux mois.

Le week-end leur offre un peu de répit. En semaine, la fillette de 3 ans traverse la cour pour rejoindre ses camarades de classe. Les parents, eux, doivent quitter les lieux à 7h30 et ne peuvent revenir qu'à 18h45. « C'est fatigant », confie Natia. Elle passe ses journées dans un centre d'accueil pour les sans-papiers. Même s'il fait froid là-bas, elle retrouve des personnes qui parlent la même langue. Elle en profite aussi pour cuisiner

des plats qu'elle réchauffera ensuite dans le micro-onde de la salle des profs.

Natia et Davit n'ont pas de papiers. Ils sont venus en France pour soigner la hanche de leur fille. Chaque semaine, ils appellent le 115 pour obtenir une place en hébergement d'urgence, en vain. Selon le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) d'Ille-et-Vilaine, 71% des appels passés par des familles avec enfant dans le département se sont soldés par un refus en 2024.

C'est grâce à un collectif, « Elèves protégé-e-s », que la famille géorgienne a pu trouver refuge à l'école. Depuis l'automne 2022, les bénévoles – des parents d'élèves et des professeurs – ont hébergé 56 familles dans 19 écoles, pour quelques jours ou plusieurs semaines.

« En partant du principe qu'une nuit à l'hôtel coûte 20 euros par personne, nous avons fait économiser à l'État plus de 400 000 euros », souligne Émilie, l'une des membres.

Partout en France, l'hébergement d'urgence est saturé. D'après le baromètre Enfants à la rue, 2 043 enfants étaient sans solution d'hébergement à la suite d'une demande au 115, le 19 août 2024. Une hausse de 120% par rapport à 2021. Et encore, ce chiffre ne prend pas en compte les familles qui n'appellent pas.

Intervention hors compétence

Pour pallier la carence de l'État au niveau local, la ville de Rennes a créé 950 places d'hébergement pour toute famille avec

mineur, sans limitation de durée pour les personnes accueillies. Ce dispositif, « qui ne relève pas de notre compétence », coûte entre 2,5 et 4 millions d'euros par an, « si on prend en compte, en plus des charges liées aux bâtiments, l'annulation de la dette pour le périscolaire, la gratuité des transports, etc. », explique David Travers, l'adjoint délégué à la Solidarité. Malgré son coût important, ce soutien reste insuffisant. Une liste d'attente a en effet dû être mise en place.

La capitale bretonne, comme quatre autres municipalités, a attaqué l'État en justice devant leur tribunal administratif afin d'obtenir le remboursement de ces frais et exiger une refonte du système. Cet acte politique symbolique n'apportera cependant pas de solution immédiate à « l'amer constat » que fait David Travers : « depuis deux ans, les occupations de gymnases, de parcs et d'écoles sont devenues pérennes. »

Si elle n'est pas directement « gestionnaire » de ces solutions, la mairie les « tolère » et laisse le chauffage allumé dans les établissements concernés. Elle est également informée dès qu'une famille est mise à l'abri. « C'est presque banalisé. C'est inquiétant qu'on devienne un service annexe », déplore Émilie.

« On est pris à notre propre piège. C'est pour ça qu'on doit renforcer notre activité de plaidoyer », confirme Raphaël Vulliez. Ce professeur des écoles lyonnais fait partie de « Jamais Sans Toit ». Né en 2014, ce collectif est le premier à avoir réquisitionné des écoles pour « parer à l'urgence et mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités ».

Le mode d'action a essaimé dans d'autres villes, si bien que les collectifs forment désormais un réseau national d'aide aux enfants sans toit. Sur leur site internet, un « Toitorial » guide celles et ceux qui voudraient accompagner des familles, en indiquant notamment comment travailler en bonne intelligence avec les associations et les autorités.

Pas de sursaut budgétaire

Même si les occupations sont illégales, rares sont les municipalités qui les contestent. À Toulouse, le maire a envoyé des huissiers dans des établissements occupés par des familles. Une directrice d'école a pour sa part été convoquée au rectorat. Des escarmouches qui ont créé la polémique. « C'est difficile d'assumer politiquement de laisser des enfants à la rue », remarque Raphaël Vulliez.

Le gouvernement semblait avoir entendu le cri d'alerte. En janvier 2024, au cœur de l'hiver, le ministre du Logement, Patrice Vergriete, avait annoncé que 120 millions d'euros supplémentaires seraient alloués à l'hébergement d'urgence. L'enveloppe devait permettre de créer 10 000 places. Une promesse réitérée par Guillaume Kasbarian, son éphémère successeur. Mais comme l'ont relevé plusieurs associations, dont la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), la promesse n'a pas été tenue. Fin 2024, le gouvernement a finalement consenti à une rallonge de 250 millions d'euros. Mais la plupart des associations du secteur estiment qu'il s'agit d'un simple aveu du sous-financement chronique de l'hébergement d'urgence. Un avis partagé par la commission des affaires sociales du Sénat. Hélas, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 ne prévoit pas de changement de cap, maintenant grosso modo l'enveloppe des années précédentes pour cette mission (2,9 milliards d'euros). Natia, Davit, Mzia et les autres continueront donc à installer un matelas de fortune entre des caisses de livres pour enfants.

Hélaine Lefrançois
Alternatives économiques – 10 février 2025

70 enfants dorment à la rue au Havre : Comment pouvons-nous accepter cela ?

Comment peut-on, en France, laisser des familles entières à la rue ? Ces enfants, scolarisés, bénéficient d'un lieu chaud pendant la journée et d'un repas décent à la cantine. Mais que se passera-t-il lorsque les vacances débiteront, le 20 décembre ?

De plus, le gymnase Jacques Monod, qui accueille actuellement plusieurs familles, fermera ses portes dès le 15 décembre 2024. Où iront ces enfants et leurs parents ?

En France, tous les enfants ont des droits d'après la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée par l'ONU en 1989 et ratifiée par la France en 1990. Parmi ces droits, on retrouve :

- Le droit à la protection : les enfants doivent être protégés contre toute forme de maltraitance, de violence ou d'exploitation.
- Le droit à un niveau de vie décent : Les enfants doivent avoir accès à un logement, à une alimentation correcte et à des soins de santé.
- Le droit d'être entendu : L'opinion des enfants doit être prise en compte dans les décisions qui les concernent.

Dans la pratique, ces droits ne sont pas toujours garantis, notamment pour les enfants vivant dans la précarité, les familles sans logement ou en situation administrative complexe. Mobilisons-nous ! Nous pouvons tous agir !

Collectif Les Enfants de Mimounia, Change.Org – décembre 2024

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 25 mars 2025